



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

**24^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Yves Liard, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Est également présente Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire.

2 **18-560 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 15, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 22 octobre 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Pascal Coutu – 681 à 683, rue Archambault – Lot 2 900 490 – Zone H03-006 – Résolution 18-510 – Adoption



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

5. Bâtiments patrimoniaux cités
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale

ADMINISTRATION – FINANCES – CAPITAL HUMAIN

7. Règlement 82-2008-2 – Amendement le Règlement 82-2008 concernant le stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
8. Règlement d'emprunt 198 – Travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable – Adoption
9. Liste des déboursés du 10 au 23 octobre 2018 – Approbation
10. Reconstruction du parvis de la bibliothèque Rina-Lasnier – Construction Julien Dalpé inc. – Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
11. Réfection de la rue John-F.-Kennedy – Les excavations Michel Chartier inc. – Certificat de paiement numéro 7 – Acceptation définitive
12. M. Luc-Olivier Héту – Permanence – Technicien – Service des Technologies de l'information

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

13. Produits chimiques 2019 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Adjudication de contrats
14. Soumission numéro AP18-070 – Services professionnels – Projet multimédia – L'histoire de Joliette – Nous Sommes Folklore inc. – Adjudication de contrat
15. Soumission numéro AP18-099 – Construction de chalets – Parcs Bélair et Arthur-Normand – Annulation – **Retiré**
16. Soumission numéro AP18-100 – Services professionnels – Étude de stationnement – Centre-ville de Joliette – Annulation

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

17. Aéroclub de Joliette – Construction d'une bâtisse et d'un hangar contigu – M. Gigi Shamba – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

18. Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – 14^e édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree – Aide financière – Autorisations
19. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
20. Divers
21. Dépôt de rapports
22. Période de questions
23. Date et heure de la prochaine assemblée
24. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

3 **18-561 – SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **18-562 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. PASCAL COUTU – 681 À 683, RUE ARCHAMBAULT – LOT 2 900 490 – ZONE H03-006 – RÉSOLUTION 18-510 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2018-09-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la forme (le volume) des deux résidences unifamiliales projetées ainsi que les couleurs des revêtements préconisés pour ces dernières s'harmoniseront avec celles des duplex existants;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a prévu de planter plusieurs arbres en bordure du terrain et de réaliser des aménagements paysagers au pourtour des immeubles et des espaces de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande permettra d'accentuer la densification du secteur et qu'elle répond aux objectifs que la Ville de Joliette s'est fixés en termes de densification de son territoire ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture finale de l'immeuble bifamilial qui sera érigé le long de la rue Archambault n'a pas été transmise puisqu'elle sera définie ultérieurement avec les futurs propriétaires;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Pascal Coutu dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à autoriser un projet intégré résidentiel comptant deux résidences bifamiliales et deux résidences unifamiliales, et ce, aux conditions suivantes :

- Déposer à une prochaine réunion les plans d'élévations de l'immeuble bifamilial qui sera érigé le long de la rue Archambault et à ce que l'architecture de l'immeuble s'inspire fortement de l'immeuble sis aux 663 à 675, rue Archambault;
- Déposer les plans détaillés des aménagements paysagers pour approbation par le service d'Aménagement du territoire;
- Asphalter le stationnement et les allées de circulation et délimiter leurs pourtours par une bordure de béton coulé ayant une hauteur et une largeur minimales de quinze centimètres;
- Déposer à une prochaine réunion les plans d'élévations des bâtiments accessoires qui seront érigés sur le site.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

18-563 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la demande de de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIPC-2018-10-01 – M. Marcel Bourgault – Cégep régional de Joliette – 2, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Marcel Bourgault, afin d'autoriser le lotissement et la vente d'une partie des lots 5 303 670 et 5 303 671 pour permettre la construction d'une résidence étudiante.

DE REFUSER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

1. **RRBP-2018-10-08 – Mme Sonia Gadoury – CISSS Lanaudière – 790, rue Monseigneur-Forbes**

De refuser la demande soumise par Mme Sonia Gadoury visant la réfection d'un perron localisé en cour avant parce que :

- Les rampes et les garde-corps proposés ne reprennent pas les détails architecturaux de ceux qui ornaient le perron d'origine et ont pour effet de dénaturer l'architecture et l'esthétisme du bâtiment patrimonial;
- Les rampes et les garde-corps proposés reprennent uniquement la couleur de ceux qui ornaient le perron d'origine.

D'APPROUVER la demande touchant l'immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **BCA-2018-10-06 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher, afin d'autoriser la démolition d'une ancienne grange et de suggérer au demandeur d'offrir à la population la possibilité de récupérer les matériaux du bâtiment accessoire qui sera démoli.

D'APPROUVER la demande d'installation d'une enseigne sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **ENS-2018-10-01 – M. Sébastien Trudel – Maison Oxygène Joliette-Lanaudière – 740, rue Saint-Thomas**

D'accepter la demande soumise par M. Sébastien Trudel et illustrée par les Enseignes Lucie Landry, afin d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne détachée sur socle, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation ENS-2018-10-01 du conseil local du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-564 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

1. **PIIA-2018-10-100 – M. Martin Lacombe – KML Investissement inc. – Léo Latté – 55, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Martin Lacombe et illustrée par Une idée 3D, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et régulariser l'installation de deux enseignes sur vitrage et d'une enseigne chevalet à l'immeuble situé au 55, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-100 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2018-10-101 – M. Dominik Martin – Kiwigraphik – 572 à 574, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Dominik Martin de Kiwigraphik, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne d'identification à l'immeuble situé aux 572 à 574, rue Saint-Viateur.
3. **PIIA-2018-10-102 – M. Sylvain Fréchette – 423, rue Saint-Louis**
D'accepter la demande soumise par M. Sylvain Fréchette et illustrée par Kiwigraphik, afin d'autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne d'identification et la modification d'une enseigne d'identification existante à l'immeuble situé au 423, rue Saint-Louis, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-102 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2018-10-103 – M. Dave Dupuis – Dupuis ressources humaines – 323, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Dave Dupuis et illustrée par Gestion Projectimage, afin d'autoriser la modification de deux auvents existants afin d'y afficher la raison sociale d'un commerce à l'immeuble situé au 323, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-103 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2018-10-104 – Mme Isabelle Fafard – 31 à 35, rue Saint-Barthélemy Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Isabelle Fafard, afin d'autoriser le remplacement des garde-corps d'un balcon localisé en cour avant à l'immeuble situé aux 31 à 35, rue Saint-Barthélemy Sud.
6. **PIIA-2018-10-105 – Mme Linda Asselin – 100, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Linda Asselin, afin d'autoriser le remplacement du revêtement de trois auvents existants localisés sur la façade principale à l'immeuble situé au 100, place Bourget Nord.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

7. **PIIA-2018-10-106 – M. Pierre Sasseville – Les Immeubles Ratelle et Ratelle inc. – 453 à 505, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Mme Audrey Robert de Lachance & associée, architectes, afin d'autoriser l'agrandissement d'un immeuble commercial situé aux 453 à 505, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-106 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2018-10-107 – Mme Audrey Robert – Lachance & associée architectes – 190, rue Montcalm**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Audrey Robert, architecte, afin d'autoriser l'agrandissement d'un immeuble commercial et la réfection du vestibule de l'entrée principale à l'immeuble situé au 190, rue Montcalm, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-107 du comité consultatif d'urbanisme.
9. **PIIA-2018-10-108 – M. Jean-Sébastien Coutu – Coutu Arpenteurs-Géomètres – 33, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-Sébastien Coutu, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 33, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
10. **PIIA-2018-10-109 – M. Raymond Cormier – Silhouette – 30, rue Gauthier Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Raymond Cormier et illustrée par Enseignes et Lettrage Robert, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et régulariser l'installation de deux facettes d'une enseigne sur poteau et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 30, rue Gauthier Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-109 du comité consultatif d'urbanisme.
11. **PIIA-2018-10-110 – Mme Guilaine Lord – Winners Mode – 1065, boulevard Firestone**
D'accepter la demande soumise par Mme Guilaine Lord de Enseignes Montréal Néon, afin d'autoriser la modification d'une enseigne murale et de deux facettes d'une enseigne sur poteau existantes à l'immeuble situé au 1065, boulevard Firestone.
12. **PIIA-2018-10-112 – Mme Sophie Charette – Nicoletti pneus & mécanique – 880, rue Saint-Pierre Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Sophie Charette, afin d'autoriser l'aménagement d'une deuxième aire de repos pour les employés à l'immeuble situé au 880, rue Saint-Pierre Sud.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

13. **PIIA-2018-10-113 – M. Charles Morneau – Les Habitations Moderno – Lots 5 807 897 à 5 807 900 – Rue Gustave-Guertin**
D'accepter la demande soumise par M. Charles Morneau et illustrée par Bergeron Thouin Associés, architectes, afin d'autoriser la construction de deux bâtiments multifamiliaux de trois étages comportant seize logements sur les lots 5 807 897 à 5 807 900 situés sur la rue Gustave-Guertin, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2018-10-113 du comité consultatif d'urbanisme.

DE DÉSA approuver, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2018-10-111 – Mme Marie-Noëlle Melançon – Beauward immobilier inc. – 1425, boulevard Firestone**

Le projet de relocalisation et le remplacement de conteneurs semi-enterrés à l'immeuble situé au 1425, boulevard Firestone, est désapprouvé, notamment parce que :

- Le boulevard Firestone et la route 131 requièrent une qualité supérieure de bâtiments et d'aménagements en raison de leur situation stratégique;
- La localisation préconisée obstruera les voies de circulation lors des collectes;
- Le modèle de conteneur préconisé est moins esthétique que celui des conteneurs existants et qu'il présente des caractéristiques semblables au conteneur;
- L'espace paysagé devra être asphalté afin de permettre l'implantation des nouveaux conteneurs;
- La collecte des matières compostables ne sera plus effectuée.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-565 – RÈGLEMENT 82-2008-2 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 82-2008 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE NUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-513 et 18-538, donnés respectivement lors des séances ordinaires du conseil municipal du 1^{er} et 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

D'ADOPTER le Règlement 82-2008-2 amendant le Règlement 82-2008 relatif au stationnement de nuit sur le territoire de la ville de Joliette afin de modifier le périmètre du centre-ville tel que présenté sur le plan joint audit règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-566 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 198 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STATION DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-541 et 18-542, donné de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 198 décrétant des travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 185 745 \$.

| | |
|-------------------------|---|
| Objet : | Achat et installation d'un système de désinfection aux ultraviolets et de mise aux normes de ventilation et de chauffage à la station de traitement d'eau potable |
| Portée : | Tout le territoire |
| Coût : | 3 185 745 \$ |
| Mode de financement : | Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans |
| Mode de remboursement : | Revenus généraux |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

18-567 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 10 AU 23 OCTOBRE 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 200 870,25 \$ pour la période du 10 au 23 octobre 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 10 au 23 octobre 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des déboursés pour la période du 10 au 23 octobre 2018

| | |
|--|----------------------|
| a. Liste des chèques émis : | 213 931,10 \$ |
| b. Liste des transferts électroniques : | 346 693,49 \$ |
| c. Liste des paiements effectués via Accès-D : | 146 124,69 \$ |
| Total | 706 749,28 \$ |

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

18-568 – RECONSTRUCTION DU PARVIS DE LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – CONSTRUCTION JULIEN DALPÉ INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Jocelyn Thomas Laporte, architecte pour la firme Arcand Laporte Klimpt architectes, en date du 16 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5 final, des travaux de reconstruction du parvis de la bibliothèque Rina-Lasnier tels que décrétés par la résolution 17-071 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction Julien Dalpé inc. » la somme de 853,51 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

18-569 – RÉFECTION DE LA RUE JOHN-F.-KENNEDY – LES EXCAVATIONS MICHEL CHARTIER INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 16 octobre 2018;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7, des travaux de réfection de la rue John-F.-Kennedy, entre les rues Fontaine et Ladouceur tels que décrétés par la résolution 17-170 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les excavations Michel Chartier inc. » la somme de 191 429,52 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

18-570 – M. LUC-OLIVIER HÉTU – PERMANENCE – TECHNICIEN – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 18-250, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Luc-Olivier Héту au poste de technicien au sein du service des Technologies de l'information;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 1^{er} mai 2018, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER M. Luc-Olivier Héту au poste permanent de technicien au sein du service des Technologies de l'information, à compter du 9 novembre 2018, le tout conformément aux dispositions de la convention collective des cols blancs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

15-571 – PRODUITS CHIMIQUES 2019 – REGROUPEMENT D'ACHATS RIVE-NORD – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la résolution 18-220 mandatant la Ville de Deux-Montagnes afin de procéder, au nom du regroupement d'achats Rive-Nord, à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques servant notamment au traitement de l'eau potable et requis pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par M. Martin Pelletier, directeur adjoint des services techniques et travaux publics de la Ville de Deux-Montagnes, recommandant les entreprises suivantes selon les produits demandés par la Ville de Joliette, soit :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

| NO | PRODUIT | FOURNISSEUR | PRIX UNITAIRE | QUANTITÉ | TOTAL AVANT TAXES |
|--------------|------------------------|------------------------------------|----------------|--------------|----------------------|
| A2 | Sulfate d'aluminium | Kemira Water Solutions Canada inc. | 0,205 \$ / kg | 570 000 kg | 116 850,00 \$ |
| B1 | Polymère eau potable | Produits chimiques ERPAC inc. | 4,65 \$ / kg | 3 000 kg | 13 950,00 \$ |
| C3 | Hypochlorite de sodium | UBA inc. | 0,2145 \$ / L | 5 x 7 500 L | 8 043,75 \$ |
| C3 | Hypochlorite de sodium | UBA inc. | 0,2145 \$ / L | 5 x 10 000 L | 10 725,00 \$ |
| E1 | Chaux hydratée | Graymont (QC) inc. | 475,00 \$ / TM | 15 TM | 7 125,00 \$ |
| E2 | Hydroxyde de sodium | Produits chimiques Sodrox | 0,993 \$ / kg | 60 000 kg | 59 580,00 \$ |
| F1 | Chlore gazeux | Brenntag Canada inc. | 2,88 \$ / kg | 544 kg | 1 566,72 \$ |
| TOTAL | | | | | 217 840,47 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour la fourniture de produits chimiques 2019 aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **217 840,47 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-572 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-070 – SERVICES PROFESSIONNELS – PROJET MULTIMÉDIA – L'HISTOIRE DE JOLIETTE – NOUS SOMMES FOLKLORE INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de services professionnels pour la conception, le développement et la réalisation d'un projet multimédia de vulgarisation de l'histoire de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 18 octobre 2018, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

| ENTREPRISES | | POINTAGE | PRIX AVEC TAXES |
|-------------|----------------------------------|------------------|---------------------|
| 1 | Nous Sommes Folklore inc. | 49,648 | 27 594,00 \$ |
| 2 | Blanko | 45,662 | 27 594,00 \$ |
| 3 | Rodéo Communication | Non conforme | |
| 4 | Playmind | Non soumissionné | |
| 5 | LG2 | Non soumissionné | |
| 6 | Idées au cube | Non soumissionné | |
| 7 | DPT | Non soumissionné | |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-070, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception, le développement et la réalisation d'un projet multimédia de vulgarisation de l'histoire de Joliette, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Nous Sommes Folklore inc.** », au montant de **24 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

SOUSSION NUMÉRO AP18-099 – CONSTRUCTION DE CHALETS – PARCS BÉLAIR ET ARTHUR-NORMAND – ANNULATION

Ce point est retiré.

16

18-573 – SOUSSION NUMÉRO AP18-100 – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE DE STATIONNEMENT – CENTRE-VILLE DE JOLIETTE – ANNULATION

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'appel d'offres AP18-100 le 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis dépassait largement l'estimation prévue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

D'ANNULER l'appel d'offres AP18-100.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

18-574 – AÉROCLUB DE JOLIETTE – CONSTRUCTION D'UNE BÂTISSE ET D'UN HANGAR CONTIGU – M. GIGI SHAMBA – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a confié la gestion et l'administration de son aéroport à l'Aéroclub de Joliette, par voie de convention intervenue le 14 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de cette convention, l'Aéroclub peut ériger certains types de bâtiments sur le terrain de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 11 de cette même convention, l'Aéroclub ne peut céder ni transférer ses droits sans avoir obtenu, au préalable, le consentement écrit de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE par sa lettre datée du 15 octobre 2018, l'Aéroclub demande la permission de céder en partie ses droits à M. Gigi Shamba afin de lui permettre de construire une bâtisse destinée à l'usage d'une école de pilotage et d'un hangar contigu pour avion aux adresses 1068 et 1069, immédiatement au nord de l'emplacement du hangar existant situé à l'adresse 1070;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER l'Aéroclub de Joliette à céder à M. Gigi Shamba une partie de ses droits, afin de permettre la construction d'une bâtisse servant d'école de pilotage et d'un hangar contigu aux adresses 1068 et 1069, le tout suivant le plan directeur de l'Aéroclub de Joliette et les plans de construction et de localisation soumis à la Ville de Joliette.

LE TOUT conditionnellement à ce que lesdites constructions soient conformes à la réglementation de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, qui se chargera notamment de l'inspection, de l'émission du permis de construction et de la vérification de la conformité avec les plans, à défaut de quoi l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

18

18-575 – ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE – 14E ÉDITION DU TOURNOI NOVICE-ATOME JOLIETTE-CRABTREE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation et la demande d'aide financière de M. François Cardin pour le tournoi Novice-Atome Kubota Joliette-Crabtree;

CONSIDÉRANT la demande d'une entente d'aide financière pour les coûts de location des heures de glace et dépenses de l'équipe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à tenir la 14^e édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree qui aura lieu au centre récréatif Marcel-Bonin du 6 au 16 décembre 2018.

D'AUTORISER l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à bénéficier des revenus reliés à la vente d'alcool lors de l'événement, et ce, conditionnellement à ce qu'elle détienne un permis de vente d'alcool valide.

D'AUTORISER la trésorière à verser, à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree, une aide financière de 3 000 \$ pour la tenue de la 14^e édition du tournoi Novice-Atome Joliette-Crabtree.

D'AUTORISER le directeur du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une entente de commandite de deux ans, d'une valeur de 3 000 \$ par année, avec l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

18-576 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Grand Orchestre de Joliette : 1 000 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

05-11-2018

- Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – 28^e brunch-bénéfice – 25 novembre 2018 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

18-577 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 5 novembre 2018;
- Service des Incendies – Rapports mensuels des mois de juillet et août 2018.

22

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

23

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 novembre 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 05.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière